

Compte-rendu de la séance du CUFR et du CS du 19 mai 2022

Amphi Pierre-Gilles de Gennes et Zoom

Pour le Conseil d'UFR :

Membres présents : Sara Ducci, José Halloy, Sylvie Hénon, Étienne Parizot, Christophe Voisin, Adrien Borne, Christophe Deroulers (jusqu'à 14h07), Béatrice Silva dans la salle, Daniele Steer (de 9h30 à 12h24), Eleonora Capocasa, Charlotte Py, Cyril Chacon, Catherine Jacquard, Léon Vidal, Édouard Kierlik (jusqu'à 12h32) par Zoom.

Procurations : Maria Luisa Della Rocca à Adrien Borne, Sébastien Rodriguez à Christophe Deroulers, Daniele Steer à Étienne Parizot à partir de 12h24, Édouard Kierlik à Atef Asnacios à partir de 12h32, Christophe Deroulers à Sylvie Hénon à partir de 14h07.

Invités permanents : Atef Asnacios, Farida Aït Hamoudi, Sandra Lerouge, Francesco Nitti.

Pour le Conseil scientifique :

Membres présents : Atef Asnacios, Mathilde Badoual, Renaud Belmont, Francesca Carosella (jusqu'à 13h), Éric Chassande-Mottin, Alexis Coleiro, Adrian Daerr, Nicolas Decamp (jusqu'à 13h15), Christophe Deroulers (jusqu'à 14h07), Sara Ducci, Marc Durand, Stefano Gabici, Yann Gallais, Julien Heuvingh, Christophe Mora, Jaysen Nelayah, Yann Rasera, Mathieu Roché, Véronique Thévenet, Bruno Dlubak, Léa-Laetita Pontani dans la salle, Rémy Braive, Frédéric Merlin, Patrick Peter (jusqu'à 12h53) par Zoom.

Procurations : Francesca Carosella à Christophe Mora à partir de 13h, Nicolas Decamp à Christophe Deroulers à partir de 13h15, José Ocariz à Mathilde Badoual, Agnès Maître à Sara Ducci, Pierre Sens à Sara Ducci, Patrick Peter à Atef Asnacios à partir de 12h53, Christophe Deroulers à Mathilde Badoual à partir de 14h07.

Invités permanents : Farida Aït Hamoudi.

Secrétaires de séance : C. Voisin pour le CUFR, C. Deroulers pour le CS.

Début de séance 9h13.

Atef Asnacios (AA) présente le contexte des demandes de postes :

1. Calendrier contraint, question des postes de BIATTS désormais liée à celle des enseignants-chercheurs (à cause du raisonnement nouveau en termes de masse salariale globale)
2. Supports disponibles : 3 MC, 1 Pr, un reliquat de ~42 k€ par an.
3. Comme il y a des conflits d'intérêt sur les postes de Pr 46.3 (4 membres des conseils concernés), Atef Asnacios propose de procéder à la discussion séquentiellement : d'abord les postes de BIATTS, puis ceux de maîtres de conférences (MC), puis, après que les maîtres(sses) de conférences en situation de conflit d'intérêt auront quitté la séance, ceux de professeurs (Pr).

Le vote final reviendra, selon la loi, au CUFR.

Q. de Julien Heuvingh (JH) : en masse salariale, l'ouverture d'un concours de recrutement de professeur au titre de l'article 46.3 coûte moins qu'un concours au titre de l'article 46.1, donc peut-on ouvrir plusieurs 46.3 à la place d'un seul 46.1 ?

AA : Le comptage de la masse salariale par Université Paris Cité (UPC) se fait en coût moyen des supports. Un support de Pr coûte ~120 keuros et un MC ~80 keuros. Donc, une promotion par 46.3 coûte 40 keuros, puisque le ou la MC est déjà sur un support à 80 k€. C'est ce que l'on appelle un "chapeau". On peut éventuellement demander un chapeau, même si l'on ne dispose pas de l'argent correspondant, en créant une dette pour l'année suivante. Mais comme la faculté travaille chaque année à budget constant, cela demande de prendre cet argent sur le budget d'autres composantes de la faculté des sciences, pas vraiment évident, ne peut se faire qu'exceptionnellement, avec une excellente raison. Enfin, à titre d'exemple, un support de MC libéré (départ retraite, promotion ailleurs...) peut être transformé en deux promotions Pr 46.3, et un poste PR libéré peut être transformé en 3 promotions 46.3.

Pour le moment, on travaille en masse salariale constante, mais à l'avenir cela pourrait faire l'objet d'une négociation avec UPC : le glissement vieillesse-technicité (GVT, masse salariale de l'université bloquée, mais salaires des personnels augmentent avec la progression de carrière) coûte environ 3,7 M€ par an, donc il y a une pression pour diminuer la masse salariale, donc risque de pertes de supports à l'avenir.

Rem. de F. Nitti : il faut équilibrer les demandes MC/Pr et 46.1/46.3.

AA : oui, mais en sachant que l'équilibre doit se faire au niveau de la Faculté et pas forcément à celui de l'UFR. En physique nous avons eu relativement beaucoup de 46.3 ces dernières années, mais dans l'UFR SDV ce n'est pas le cas par exemple. Donc équilibre au niveau facultaire.

Sara Ducci : il y a justement en ce moment une procédure de repyramidage (national, "chapeaux" donnés par le ministère) qui elle-même tient compte du rapport Pr/MC.

JH : À UPC, en physique, cela concerne une seule section du CNU cette année.

Nicolas Décamp : transformer un MC en 2 chapeaux Pr 46.3 revient à supprimer un service (192h).

AA : en effet, et comme l'UFR est réputée au sein d'UPC pour «ne pas faire ses heures d'enseignement», si nous faisons cette manœuvre, UPC considèrera que nous n'avons pas besoin de postes, du moins du point de vue de l'enseignement.

Étienne Parizot (EP) : pourquoi nous lions-nous les mains en termes de BIATTS, de rapports MC/Pr, alors que ce sera peut-être lissé à l'étage de la Faculté et d'UPC ? Nous ne savons pas ce qui se passera dans les autres UFR, alors autant raisonner librement à notre échelle.

AA : La Présidence et le VP recherche promettent une ouverture de nombreux postes dans environ 5 ans. Or ils refusent d'anticiper pour lisser sur plusieurs années. Ce qui instille le doute que cette ouverture n'aura peut-être pas lieu.

A/ Discussion sur les postes de BIATTS

AA présente le résultat du travail du bureau de l'UFR au sujet des supports de BIATSS de l'UFR.

(i) État des lieux : 47 supports existent (6 APC, 1 LDAR, 2 LIED, 7 MPQ, 9 MSC, 22 UFR). Dont 3 de catégorie C, 17 de catégorie B, 27 de catégorie A.

Décalages grade-fonction officiellement reconnus : 3 agents ADTRF sur support TECH (2 à l'UFR et 1 à MSC), 4 agents TECH sur support ASI (4 à l'UFR). Pour ces collègues, reconnus officiellement en décalage grade-fonction, est versé le salaire correspondant à leur grade bien sûr, mais ils/elles bénéficient de deux avantages liés à cette reconnaissance :

- ils/elles touchent la prime correspondant à la fonction (donc plus élevée que

celle correspondant à leur grade),

- il leur ouvre le droit à une ouverture de concours pour permettre de mettre le grade en accord avec la fonction.

Il y a aussi de nombreux agents qui ont des fonctions supérieures à leur grade, mais dont la situation n'est pas officiellement reconnue en "décalage grade-fonction". Leur situation est donc défavorable, car ils/elles n'ont ni prime, ni possibilité de promotion rapide par concours (sauf à très long terme compte tenu des délais d'attente sur les listes des promotions annuelles).

Édouard Kierlik (EK) : quand un poste d'ITA est publié, le poste est d'abord proposé en interne, et les agents de rang «n-1» sont autorisés à postuler aussi, d'où un décalage grade-fonction qui s'est créé au fil du temps.

AA : Il y a aussi évolution des besoins dans le temps, qui à l'échelle de 5 ans peuvent être très différents. On est alors obligé de créer un décalage grade-fonction, en espérant que ce sera régularisé, plutôt que de rester figé dans la masse salariale de 1982, sous peine de perturber fortement le fonctionnement de l'UFR.

Sandra Lerouge (SL) : il y a aussi une évolution naturelle due à la formation des agents, par exemple quand un agent acquiert une compétence sur imprimante 3D.

Christophe Voisin : qui a la responsabilité d'actualiser les fiches de postes ?

SL, AA : c'est l'UFR. L'UFR fait régulièrement une cartographie des BIATTS, et cela permet d'officialiser certains décalages grade-fonction.

SL : on vient de faire reconnaître certains décalages récemment, en particulier au moment de la disparition du DSE.

(ii) Perspectives = rehaussements nécessaires

- Résorption des supports de catégorie C. Justification : il est très difficile de recruter des agents sur ces supports car les candidats sont surqualifiés, et les agents qui les occupent sont en souffrance.

Une transformation ADTRF -> TECH coûte 6264€/an.

Il y a 3 supports à rehausser, soit 18792€/an.

- Supports à rehausser pour décalage grade-fonction avéré mais non reconnus

Catégorie B : 1 support, coût total 8592€/an

Catégorie A : coût total 21360€/an (pour 4)

Enveloppe totale nécessaire : 90792€/an contre chapeau disponible : 42504€/an.

Proposition : commencer par les catégories C et B, et, si possible, faire la transformation ASI->IE dans les catégories A, pour tenir dans le chapeau disponible.

Entretemps est arrivée la (bonne) nouvelle d'une procédure de requalification (nationale) de 2022 à 2026, analogue au repyramidage en cours des enseignants-chercheurs (E-C), en plus des éventuelles promotions. Cela permettra peut-être de remonter, d'ici janvier 2023, la barre et de résorber les décalage grade-fonction de plus d'agents.

Souci : dans la requalification, seules les BAP A, B et C sont éligibles (choix du gouvernement selon UPC, mais c'est faux selon le site du SNPTES). Or nous avons des personnels des BAP G, J...

AA, SL : il va falloir clarifier cela.

(iii) Proposition du bureau : ouvrir en 2023 trois postes de MC ou ingénieur de recherche, 1 poste de Pr, et utiliser le chapeau de 42 k€ pour le rehaussement des supports de BIATTS (avec carte blanche au Bureau pour l'utilisation optimale, dans le cadre présenté en (ii), en fonction des promotions et requalifications).

R. Belmont : nous faisons une démarche ponctuelle, mais le problème va se reposer si nous continuons à recruter des BIATTS catégorie C.

AA : Oui, mais l'université ne recrute plus de BIATTS catégorie C, car elle n'arrive pas à attirer de candidats de valeur. De plus, s'il y a un suivi de carrière régulier, le problème ne devrait plus se poser, c'est ce sur quoi s'engage la direction de l'UFR. En fait, la situation présente des BIATTS est intenable, c'est le résultat de décalages accumulés au fil des années. Le Bureau actuel de l'UFR souhaite faire une opération importante, une "remise à zéro", en début de mandat pour apurer la situation.

Vote : 0 contre, 0 abstentions, unanimité.

B/ Discussion sur les postes d'enseignants-chercheurs (début vers 10h10)

Christophe Deroulers (CD) : quelle méthode employer ? Tenir compte de l'historique, des équilibres thématiques, des proportions d'enseignants-chercheurs affectés dans le bâtiment Condorcet/hors de lui ?

AA : C'est la première fois que nous faisons cet exercice donc on peut en discuter ensemble. L'historique de l'an dernier est : 1 poste MC au LDAR, 1 pour APC, 1 poste de Pr. AA ne sait pas s'il faut tenir compte des tailles des laboratoires, il faut être prudent avec ce paramètre, sinon cela va créer une instabilité (les gros vont grossir encore).

CD : Sur la dernière mandature (2016-2021), il y a eu un seul poste de MC affecté hors Condorcet.

AA : On pourra regarder l'historique tout à l'heure, mais regardons d'abord plutôt la science, les postes demandés.

Passage en revue des postes d'E-C de rang B mis en priorité n°1 par les laboratoires :

1) Poste d'Ingénieur de recherche (IGR) demandé par APC. Présenté brièvement par Éric Chassande-Mottin (ECM). IGR pour remplacer le départ d'un MC qui était Principal Investigator (PI). Il reste PI et continue à faire son travail ailleurs, mais le laboratoire reste responsable d'un livrable, à savoir un centre de traitement des données.

Cette ouverture de poste (plutôt qu'un poste d'E-C) coûterait à l'UFR 192 heures de service d'enseignement, mais en réalité Antoine Petiteau ne faisait certaines années que 96 HETD grâce à des délégations au CNRS et CRCT.

La demande ne peut pas être faite au CNRS à cause du contexte de l'IN2P3. L'IGR recruté travaillerait au moins à moyen terme sur ce centre de données qui va durer de l'ordre de la dizaine d'années, même si le livrable est pour l'an prochain.

2) Poste MC demandé par IJCLab. Présenté brièvement par Mathilde Badoual (MB). Dernier recrutement 2012 (M-A Verdier).

3) Poste MC demandé par le LESIA. Présenté brièvement par Frédéric Merlin. Deux départs en retraite depuis 10 ans (Marcello Fulchignoni et Gérard Rousset), dernière arrivée Raphaël Galicher.

AA précise qu'UPC soutient uniquement, à IJCLab, les activités du pôle physique-

santé, et au LESIA, les activités de planétologie et de haute résolution angulaire.

4) Poste MC demandé par le LPNHE.

MB : historiquement, UPC soutient uniquement l'activité Atlas au LPNHE. Est-ce que le nouveau collisionneur du LHC en fait partie ?

Réponse : le profil mentionne l'analyse de données de tous les détecteurs, Atlas mais aussi les autres. Par ailleurs, les restructurations du LPNHE (avec le départ d'une grosse équipe ATLAS pour APC) ont beaucoup changé les choses.

Une discussion s'engage sur les notions d'hébergés/non hébergés, tutelle principale/secondaire.

EK : La notion de tutelle secondaire est liée au vocabulaire du CNRS. À Sorbonne Université, les labos qui sont passés tutelle secondaire ne peuvent plus demander des postes. Ce qui fait foi c'est l'inscription du laboratoire dans le contrat quinquennal de l'établissement.

José Halloy : il faut tenir compte de cela car notre classement peut être impacté à l'étage au-dessus (Faculté des Sciences) et car la décision ne dépend pas que d'UPC.

AA : de fait, il y a eu l'exemple du LERMA, où après plusieurs mois d'ambiguïté il a été dit que c'est la tutelle PSL qui refuse que UPC soit tutelle (il y a deux E-C d'UPC au LERMA). AA a demandé fortement à être associé aux discussions sur les tutelles des labos de l'UFR, ce qui devrait être le cas dès cette année.

5) Poste MC demandé par le LUTh. Présenté brièvement par Yann Rasera (YR). Historique : trois départs, 0 promotions, 0 mutations.

MB : y-a-t-il vraiment une possibilité de fusion avec la demande du LESIA ?

YR : anticipé par Ph. Grandclément à cause des avis émis par les conseils de l'UFR lors des mandatures précédentes. Il y a un rapprochement possible sur Gravity, mais pas tellement au-delà. Les perspectives de recherche sont différentes.

6) Poste MC demandé MPQ. Présenté brièvement par Yann Gallais (YG). Excellent vivier, sujet porteur. Historique : dernière entrée en 2020.

7) Poste MC demandé MSC. Présenté brièvement par Adrian Daerr (AD). Fragilisation du laboratoire par des départs massifs, occasion de renforcer les aspects pas encore assez présents. Différence avec l'activité Ada Altieri qui a été recrutée en 2021 : « elle est plutôt papier-crayon », et il s'agit plutôt ici de High Performance Computing, et de comprendre pourquoi les méthodes de l'intelligence artificielle fonctionnent plutôt que comment les utiliser (ce qui est plutôt ce que fait le Diip, Data Intelligence Institute of Paris). Le Diip a bénéficié à APC via un poste de Pr, mais apparemment les possibilités de nouveaux postes sont fermées depuis l'obtention de l'IdEx.

Postes d'E-C de rang B mis en priorité n°2 par les laboratoires :

8) Poste MC demandé par AIM. Poste avec un profil plus restreint que celui de 2021 qui avait un profil très ouvert. Un recrutement en 2021 mais deux départs sur la thématique objets compacts.

AD : rapport avec la thématique du LUTh ? Renaud Belmont : pas de discussion en amont. YR : à AIM, le lien avec les observations est plus direct, alors que le poste du LUTh travaille plus en amont, plus dans la théorie.

9) Poste MC demandé par le C2N. Présenté brièvement par Rémy Braive. Poste pour

2 des 4 départements du labo. Renforcer 2 équipes de 2 départements distincts. Anticipe un départ en retraite prochain d'un CNRS.

Discussion sur les postes d'E-C de rang B.

Francesca Carosella : question de méthode : combien classer de postes ?

AA : je me propose de demander au-delà des trois supports a priori disponibles, sur les conseils de mes prédécesseurs. D'autant que nous avons découverts, en analysant les archives, qu'un support de rang B a disparu chez les BIATTS, donc il y aurait potentiellement une dette envers l'UFR de physique. Et, au moment où Mathilde Badoual a été promu professeur (2017), un support de MC a disparu à l'UFR, d'où une 2e dette éventuelle envers l'UFR. Certainement difficile à faire valoir, notamment car événements avant la mise en place de la nouvelle université et de la faculté des sciences en 2020, mais sait-on jamais.

CD : Et, si finalement l'UFR obtient le poste de MC demandé au titre de l'enseignement en parcours MedPhy (discussion en cours entre l'UFR et la DRH d'UPC), il peut être bon d'anticiper, et de montrer que l'UFR a des demandes pertinentes à pourvoir.

JH : peut-être peut-on coupler l'éventuel poste pour MedPhy avec la demande d'IJCLab ?

MB, CD, AA : il n'y a pas de couplage fort entre l'enseignement en parcours MedPhy et la recherche en instrumentation en radiothérapie. Par exemple, c'est Adrien Borne (qui fait ses recherches en physique quantique) qui a pris la suite d'Atef Asnacios comme correspondant MedPhy en L2 physique.

AA affiche le tableau de l'historique jusqu'en 2022.

Christophe Mora (CM) propose de classer un des trois postes de MC qui sont à peu près sûrs pour chacune des trois thématiques de l'UFR.

EP suggère de ne pas regarder comptablement les postes obtenus dans le passé par chaque laboratoire, car il faudrait compter aussi les supports libérés par chaque laboratoire. Il suggère de considérer principalement la science.

Christophe Voisin et AA disent qu'il ne faut pas tomber dans le travers inverse, et remplacer poste pour poste les départs en retraite de chaque labo.

Discussion par thématique.

a/ Thématique nano-quantique : MPQ, C2N. Comme la demande du C2N est en priorité 2 du labo et que l'équipe cible de MPQ n'a pas recruté depuis la création de MPQ, **la demande de MPQ est classée 1ère dans sa thématique.**

b/ Thématique macro-vivo : IJCLab, MSC. CM (qui était président du comité de sélection du poste MSC en physique théorique ouvert en 2021) : similitude entre la demande de MSC et celle de 2021 (recrutement d'Ada Altieri), donc peut-être à rediscuter l'an prochain. Sara Ducci est sensible à l'ancienneté du recrutement à IJCLab (2012). EP indique que la demande d'IJCLab semble en phase avec le développement de l'université. AD : le groupe théorie de MSC essaie d'attirer dans une thématique où le CNRS a du mal à absorber les candidats, et il va y avoir le départ en demi-détachement de Julien Tailleux au MIT. Il faut considérer la taille des laboratoires, MSC ayant eu trois recrutements récents, mais peu en théorie, et a une taille supérieure au pôle santé d'IJCLab.

Vote à bulletin secret sur le classement du poste macro-vivo, sur papier dans l'amphi PGG et par envoi de message privé à Atef Asnacios dans le chat de Zoom pour les collègues à distance.

Résultat du vote : IJCLab 26 papier + 5 Zoom, MSC 6 papier + 1 Zoom, 2 abstentions par Zoom.

ECM avait le souvenir qu'il y a environ deux fois plus d'E-C en deux-infinis qu'en nano-quantique, donc il faut faire attention si on fonde la répartition des postes là-dessus.

AA montre les diapos présentées à la Présidente d'UPC il y a quelques semaines, avec les effectifs d'E-C des laboratoires. Il semble qu'il n'y a pas une telle différence.

c/ Thématique deux-infinis :

CM propose d'étudier la possibilité de regroupements de demandes.

Patrick Peter demande si APC a un(e) candidat(e) pressenti(e), car un concours infructueux est une mauvaise idée. Il propose aussi de soutenir le LUTh, car il ne reste plus qu'un seul M-C (et aucun BIATSS), ce qui éloigne le LUTh d'UPC, alors que la thématique est en vogue.

ECM : il y a un vivier pour APC.

JH : le LPNHE est passé de 12 à 4 E-C, et il ne faudrait pas laisser périlcliter des laboratoires qui ont joué un rôle important à l'UFR.

EP : cette situation résulte du départ volontaire de personnels du LPNHE, y mettre un recrutement frais n'est peut-être pas pertinent maintenant.

JH : il y a semble-t-il aussi eu un départ récent du LUTh, pour le LIED.

YR explique que c'est lié d'une part à la difficulté géographique (la personne était gênée par les trajets pour Meudon) et surtout d'autre part au changement thématique important.

Frédéric Merlin : au LESIA, difficultés partagées avec LPNHE et LUTh, de baisse des nombres de personnels.

12h24 départ de Daniele Steer qui donne procuration à EP.
12h32 départ d'Édouard Kierlik qui donne procuration à AA.

CD : les liens entre la personne d'APC (PI) qui est partie au CEA et ses anciens collaborateurs sont-ils maintenus ?

ECM : Cet ancien membre d'APC continue à venir une ou deux fois par semaine pour travailler avec les collaborateurs qui sont restés à APC.

YG : Mais, si cette personne continue à être PI, quel est le besoin urgent ? Qui aurait fait le travail sur le centre de données si elle était restée ?

ECM / EP : cette personne continue à faire ce travail de PI, mais plus sur le centre de données qui ne constituait qu'une partie de son travail.

JH : on a du mal à comprendre pourquoi il faut remplacer une fraction du temps de recherche d'un enseignant-chercheur par un ingénieur sans enseignement qui sera à 100% sur le projet. Pourquoi ne pas demander un E-C et lui attribuer un post-doc pour l'aider ?

Nicolas Décamp (ND) : afficher une demande de poste d'IGR risque d'être difficilement compris de l'UPC si on affiche 4 demandes de rang B pour 3 supports de MC en plaidant un besoin en enseignement.

Question de la fusion des demandes du LUTh et du LESIA : le sentiment général est que cela n'a pas beaucoup de sens scientifiquement, et les intéressés n'ont pas été consultés, c'est juste une proposition d'un directeur de laboratoire

pour essayer de rester dans le cadre du déroulement des demandes de postes des années antérieures.

CM propose de voter d'abord sur le principe d'embaucher un collègue non enseignant. EP propose au contraire de voter sur les demandes des laboratoires indépendamment de cette question.

12h53 Départ de Patrick Peter qui laisse procuration à Atef.

Vote à main levée sur la proposition de sortir la demande d'IGR du classement des MC : pour 17, contre 16.

Vote à bulletin secret : accepte-t-on de transformer un support de MC en support d'IGR ?

Résultat : 8 oui et 24 non (dont 2 de chaque par Zoom).

ECM indique qu'APC (il vient de consulter le directeur Antoine Kouchner) est prêt à remplacer la demande d'IGR par une demande de MC.

Vote à bulletin secret sur le poste de MC deux infinis à classer en 1er : APC 14, LESIA 8, LPNHE 3, LUTH 7, abstentions 1, blanc 1.

Il est suggéré de garder l'ordre de ces votes au cas où un 4ème poste serait ouvert.

13h15 Départ de Nicolas Décamp qui donne procuration (au titre du CS) à C. Deroulers. Départ des autres membres maîtres de conférences en situation de conflit d'intérêt avec un poste de professeur.

Discussion sur les demandes de postes de Professeur

Atef a reçu un courriel le 18 mai du directeur de PMMH pour indiquer qu'il s'associait à la demande (Pr 46.3) de MSC. Plusieurs membres estiment que cette demande est tardive et peu argumentée, mais que les Conseils de l'UFR peuvent tout à fait prendre en compte le PMMH dans un éventuel profil sur ses thématiques.

AD indique que la demande de MSC repose sur le fait qu'un recrutement d'un interne sur un poste de Pr 46.1 sera mal vu par l'université. YG indique que ce n'est pas forcément le cas. Matthieu Roché précise que la volonté de MSC était aussi d'afficher clairement une demande de promotion interne.

YG indique que le contexte n'est pas défavorable, il n'y a pas de message de la Faculté ou de la présidence contre les 46.3 en ce moment.

MB indique que le coût en masse salariale d'un Pr 46.3 n'est pas le même que celui d'un 46.1. Mais AA rappelle que le support de 46.1 est disponible dès cette année.

Sara Ducci replace les demandes dans l'historique : il y a un poste de Pr 46.3 ouvert sur les thématiques 2-infinis en 2022, et en 2021 des postes nano-quantiques et macro-vivo, donc l'alternance plaiderait pour ne pas choisir 2-infinis cette année.

Après discussion, le conseil centre la discussion sur les postes des thématiques macro-vivo. Il s'agit donc de trancher entre postes 46.1 et 46.3. Il y a un consensus pour ouvrir aux laboratoires de la thématique (pas seulement au LPENS).

Vote à main levée : 46.1 2 voix, 46.3 environ 24 voix, 1 abstention.

Les Conseils demandent donc aux directeurs de laboratoires de rédiger un profil

qui va regrouper LPENS, MSC, PMMH.

YG indique que, pour ne pas être pris au dépourvu, il vaut mieux faire un classement global même si ce n'est pas demandé à ce stade par la Faculté des Sciences.

Il faut sans doute classer le prof soit avant, soit après les 3 MC. **Le conseil effectue un tirage au sort des trois demandes de MC, d'où le résultat :**
1) MPQ 2) APC 3) IJCLab.

Le poste de Pr 46.3 (ouvert aux laboratoires LPENS, MSC, PMMH) est classé 4e.

Vote à bulletin secret sur les postes de MC classés 5e et 6e. Résultat :
MSC : 7
LUTH : 8
LESIA : 13
abstentions : 2.

L'ordre des demandes sera choisi sur la base du nombre de voix obtenu, donc LESIA, LUTH puis MSC.

Départ de CD à 14h07, qui laisse procuration à Sylvie Hénon au titre du CUFR et à Mathilde Badoual au titre du CS.

La liste finale est adoptée par le CUFR avec 14 voix pour, 0 abstentions et 0 contre.

La séance est levée à ~14h20